

Lors d'une réunion conjointe, tenue le 14 janvier 1999, les comités exécutifs du Conseil d'administration et du Sénat se sont entendus pour recommander à leur collègues respectifs d'approver le nouvel Énoncé de mandat de l'Université York. L'Énoncé de mandat a été approuvé par le Sénat lors de la séance du 28 janvier et par le Conseil d'administration à sa séance du 22 février 1999.

Cette homologation entérine une vision commune du mandat de l'Université et des valeurs qui sont les siennes au moment où elle se prépare à ouvrir de nouveaux horizons. L'Énoncé de mandat apporte à toutes les instances dirigeantes, à tous les membres, aux anciens et aux amis de York, une vision et des objectifs communs à tous.

IX. Université York, Énoncé De Mandat

L'Université York a pour mandat d'accroître, de préserver et de diffuser le savoir. Nous nous engageons à ce que la recherche et l'enseignement, qu'ils soient purs, appliqués ou professionnels, se placent à un degré d'excellence élevé. Nous repoussons les limites et les structures du savoir. Nous cultivons le sens critique.

L'Université York partage avec la métropole de Toronto son caractère dynamique et multiculturel. L'Université York partage avec le Canada son encouragement aux études bilingues, son attachement à la tolérance et à la diversité. L'Université York s'ouvre sur le monde et s'interroge sur les grandes préoccupations internationales.

Composée d'enseignants, d'étudiants et de membres du personnel dévoués à la cause de la liberté, de la justice sociale, du libre accès à l'enseignement et de la direction démocratique, l'Université York a fait de l'innovation sa tradition.

Tentanda Via : Ouvrir des voies nouvelles.